

Contrat d'engagement fruits de Corse
Saison hiver/printemps 2018/2019, palette de Vidauban (83)

1^{re} distribution fin novembre 2018, dernière distribution fin avril 2019 (soit 6 distributions)

Le contrat est passé entre la coopérative Alimea représentée par son président, Jean Guy Dumont, lieu dit Bravone, et le consommateur ci-après désigné pour un approvisionnement mensuel en fruits biologiques de Corse (clémentines, oranges, citrons, kumquats, pomelos, kiwis, avocats, noisettes) pour une saison de 6 mois comprenant 6 livraisons ou cagettes d'environ 10 kg. Le site web d'Alimea (www.alimea.fr) donne des informations intéressantes sur cette petite coopérative, et notamment le calendrier des productions.

Contenu indicatif de la cagette sur l'année : 6 livraisons mensuelles de novembre 2018 à avril 2019, diversité dans la mesure du possible : avocat, citron lime, kumquat, kiwi.

Saison des récoltes principales: clémentine et kiwi : mi novembre-mi décembre, orange : 1 semaine fin janvier, pomelo : février à mai.

Le titulaire

Nom, Prénom :
 Adresse :
 Tél : Mobile : e-mail :@.....

Les distributions ont lieu à Vidauban, au Cannet des Maures ou au Flayosquet aux heures de distribution des légumes. Elles sont tenues sous la responsabilité d'un consommateur coordinateur bénévole (*voir ci-dessous ; cocher la case correspondante*).

- Je m'engage à chercher mes fruits à Vidauban le mercredi (en principe de 18 h à 19 h)
 (lien Isabelle Bouvier 07 70 18 99 54)
- Je m'engage à chercher mes fruits au Flayosquet le jeudi (en principe de 17 h 30 à 19 h), avec les risques du stockage (lien Sylvain Riou 06 16 23 60 42)
- Je m'engage à chercher mes fruits au Cannet les Maures le vendredi (en principe de 17 h 30 à 18 h 30), avec les risques du stockage (lien Gérard Turin 04 94 73 45 79)
- Je m'engage à chercher mes fruits aux Arcs /Argens avec les risques du stockage (lien Jean Pierre Moroval 06 85 16 61 79)

Alimea et les producteurs Alexandra Alonso, Daniel Barret, David Ceccoli, Renaud Dumont, Jean Pierre Giansily et Alain Suavet et les 18 petits apporteurs de noisettes

- ✓ s'engage à fournir chaque mois une «part de la récolte» ou cagette diversifiée,
- ✓ s'engage à expédier par bateau et acheminer jusqu'au lieu préalablement défini par l'AMAP,
- ✓ à cultiver dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique,
- ✓ à fournir les informations nécessaires à la compréhension du partenariat.

Le consommateur

- ✓ s'engage à venir chercher sa «cagette» chaque mois sur le lieu de distribution,
- ✓ à prendre connaissance des diverses informations sur le fonctionnement de la coopérative Alimea et les diverses spécificités des productions.
- ✓ La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser le paiement d'un ou plusieurs paniers non retirés.

En cas d'impossibilité, ou d'absence, il appartient donc au consommateur de faire retirer sa cagette par un tiers.

En cas de départ de l'AMAP le consommateur s'engage à trouver un remplaçant.

Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec la coopérative et ses producteurs par l'avance de trésorerie, accepte de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles ainsi qu'au transport de Corse jusqu'au lieu de la distribution.

- ✓ Accepte de régler la totalité du montant de la saison par chèque et selon l'échelonnement précisé ci-après.

Le prix de la «cagette» ou part de récolte que le producteur distribue au consommateur est de 29,90 € TTC

Les chèques au nom du titulaire du contrat sont à libeller à l'ordre de ALIMEA datés du jour d'engagement.

Modalités de paiement :

nombre de cagettes à chaque livraison : _____	montant total : _____ €	fractionné comme suit :
modalités de paiement : option choisie		
la totalité en 1 fois <input type="checkbox"/>		1 chèque de ___ x 181,68 €
3 règlements <input type="checkbox"/>		3 chèques de ___ x 60,56 €
6 mensualités <input type="checkbox"/>		6 chèques de ___ x 30,28 €

Engagement des parties signataires :

La coopérative Alimea :

Je soussigné, Jean Guy Dumont, président, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les consommateurs.

Date et signature : *26/04/18*
J. Dumont

Le titulaire :

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers les producteurs et la coopérative et dans le respect des règles d'organisation de l'AMAP.

Date et signature :